

# Le déconfinement de A à Z

<b>Avions</b>	Interdits, sauf motif impérieux, entre la métropole et les Outre-mer ou la Corse.	<b>Mariages</b>	Reportés sauf urgence.
<b>Bars</b>	Restent fermés. Réouverture possible début juin dans les départements restés verts 3 semaines.	<b>Masques</b>	Obligatoires dans les transports (transports publics, bateaux, avions, points d'arrêt, gares) à partir de 11 ans. Non obligatoires sur la voie publique.
<b>Bateaux de croisière</b>	Escale interdite dans les ports français, sauf autorisation préfectorale.	<b>Maternelles</b>	Réouverture le 11 mai.
<b>Bibliothèques</b>	Réouverture le 11 mai.	<b>Médiathèques</b>	Réouverture le 11 mai.
<b>Cafés</b>	Restent fermés. Réouverture possible début juin dans les départements restés verts 3 semaines.	<b>Musées (petits)</b>	Restent fermés de droit, mais peuvent bénéficier d'une autorisation préfectorale après avis du maire.
<b>Centres commerciaux (&gt; 40 000 m<sup>2</sup>)</b>	Réouverture sur autorisation préfectorale uniquement dès le 11 mai, sauf en Île-de-France où ils resteront tous fermés.	<b>Musées (grands)</b>	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
<b>Cérémonies religieuses</b>	Interdites. Réflexion engagée pour une éventuelle reprise avant la Pentecôte (fin mai).	<b>Parcs et jardins</b>	Réouverture possible le 11 mai sur décision de l'autorité compétente, uniquement dans les départements verts.
<b>Cérémonies d'inhumation</b>	Déjà possibles, limitées à 20 personnes.	<b>Piscines</b>	Restent fermées, sauf pour l'organisation des épreuves diplômantes de MNS et du BNSSA.
<b>Chômage partiel</b>	Prolongé jusqu'au 1er juin.	<b>Plages</b>	Fermeture de droit, mais ouverture possible par autorisation préfectorale sur demande du maire.
<b>Cimetières</b>	Ouverture au public le 11 mai.	<b>Rassemblements/ réunions</b>	Autorisés le 11 mai, 10 personnes maximum dans les lieux publics. Réexamen de ce chiffre le 2 juin.
<b>Cinéma</b>	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	<b>Restaurants</b>	Restent fermés. Réouverture possible début juin dans les départements restés verts 3 semaines.
<b>Collèges</b>	Réouverture progressive à partir du 18 mai dans les départements verts uniquement.	<b>Salles de concert</b>	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
<b>Commerces</b>	Réouverture le 11 mai.	<b>Salles des fêtes/ polyvalentes</b>	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
<b>Covoiturage</b>	Encouragé. Port du masque obligatoire, pas de passager à côté du conducteur.	<b>Sport (individuel en plein air)</b>	Autorisé le 11 mai.
<b>Crèches</b>	Réouverture le 11 mai. Groupes de 10 enfants maximum.	<b>Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)</b>	Reste interdit, décision le 2 juin.
<b>Écoles élémentaires</b>	Réouverture le 11 mai.	<b>Sport (compétitions professionnelles)</b>	Fin de la saison, reprise en septembre au plus tôt.
<b>Ehpad</b>	Pas d'assouplissement le 11 mai.	<b>Taxis</b>	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
<b>Festivals</b>	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.	<b>Théâtres</b>	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
<b>Frontières</b>	Avec pays hors esp. Schengen : fermées jusqu'à nouvel ordre. Esp. Schengen : fermées jusqu'au 15 juin au moins. Travailleurs transfrontaliers autorisés.	<b>Transports scolaires</b>	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
<b>Funéraire</b>	Mise en bière immédiate et soins de conservations interdits pour les défunts atteints ou probablement atteints du covid-19.	<b>Transports (locaux)</b>	Poursuivis le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
<b>Grands événements</b>	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.	<b>Transports (Île-de-Fr.)</b>	Poursuivis le 11 mai. Attestation obligatoire aux heures de pointe (motif professionnel ou impérieux).
<b>Lacs</b>	Fermeture de droit, mais ouverture possible par autorisation préfectorale sur demande du maire.	<b>Transports (&gt; 100 km)</b>	Interdits hors du département sauf motif impérieux familial ou professionnel. Attestation obligatoire. Calcul à vol d'oiseau.
<b>Lieux de culte</b>	Déjà autorisés, sans cérémonie.	<b>Universités</b>	Fermées jusqu'en septembre.
<b>Livraisons</b>	Dépôt obligatoire du colis devant la porte, pas de recueil de signature.	<b>Vacances d'été</b>	Décisions pour le 2 juin.
<b>Lycées</b>	Restent fermés. Réouverture possible début juin dans les départements restés en vert pendant 3 semaines.	<b>VTC</b>	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
<b>Marchés</b>	Ouverture de droit dès le 11 mai, possibilité d'interdiction par le maire ou le préfet.	<b>Zoos (petits)</b>	Restent fermés de droit, mais peuvent bénéficier d'une autorisation préfectorale après avis du maire.